



Commune de DISSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2009

Présents : Monsieur Louis REMBLIER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur François ARANDA, , Madame Annie LEGRAND, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD,, Madame Arlette BRISON, Monsieur Aymeric DUVAL , Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT: Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Madame Sophie SÉGUIN, Madame Véronique PELOQUIN Monsieur Olivier POUZET

Absente : Madame Marie France ROBIN

Absente excusée : Madame Marie France DUBOIS adonné pouvoir à Monsieur Sébastien PERE

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2009 :

Le compte-rendu ne faisant objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1/221009 : Subvention Association Ac cor 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2009 portant sur le budget primitif et le montant alloué aux différentes associations,

Vu la demande de subvention faite par l'association ACCOR pour la gestion de ses activités à destination des retraités de la Vienne,

CONSIDERANT :

Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Décide à l'unanimité d'allouer à l'Association Accor la somme de 150 €

Les crédits sont ouverts au C/6574.

Délibération n°2/221009 : Adhésion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Isle Jourdain

Le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIVEER, informe le conseil municipal que par délibération en date du 26 juin 2009, le comité du SIVEER a donné son accord pour l'adhésion au SIVEER du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Isle Jourdain.

Aussi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Isle Jourdain.

Autorise le maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant ces décisions

Délibération n°3/221009 : Convention avec le SIVEER concernant la digitalisation des réseaux d'eau potable sur le fond de plan cadastral

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu la possibilité de confier au SIVEER la digitalisation des réseaux d'eau potable sur le fond de plan cadastral,

Vu que le SIVEER prendra en charge la recherche des données nécessaires,

Vu le coût de cette opération estimée à 43 € HT par Km de réseau et de 2.80 €HT par abonné,

Vu la proposition de convention transmise par le SIVEER à ce sujet,
Considérant qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point,
Accepte à l'unanimité de signer une convention avec le SIVEER concernant la digitalisation des réseaux d'eau potable sur le fond de plan cadastral.

Délibération n°4/221009 : Admission en non valeur

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
Par courrier explicatif, Monsieur le Trésorier Municipal demande au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur de divers produits irrécouvrables sur le budget communal 2009.
L'assemblée délibérante (17 pour, 3 contre, 1 abstention)
Décide d'admettre en non valeur divers produits pour un montant total de **1383.19 €** sur le budget général de la commune
dit que les crédits seront inscrits aux budgets respectifs 2009.

Délibération n°5/221009 : Complément à la délibération 2bis /240909 concernant une demande de subvention au Conseil Général pour les travaux de l'école Paul Emile Victor

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
Vu la délibération 2bis/240909 concernant la demande de subvention au Conseil Général pour les travaux de l'école Paul Emile Victor,
Vu les différentes phases des travaux regroupant la construction d'une école, d'un bâtiment de restauration scolaire, d'une garderie et d'un bâtiment administratif,
Vu la possibilité de demander au Conseil Général deux subventions différentes, l'une pour la construction de bâtiment neuf en Haute Qualité Environnementale, et l'autre pour la création d'une Halte Garderie,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de faire ses deux différentes demandes de subvention :
Décide de demander une subvention pour la construction d'un bâtiment scolaire neuf, subvention plafonnée à 100 000 €
Décidé également de demander une subvention pour la création en bâtiment neuf d'une halte-garderie, subvention plafonnée à 60 000 €.

Délibération n°6/221009 : Convention entre la commune de St Georges les Baillargeaux et Dissay concernant l'assainissement des routes de Fontaine d'Aillé et des Grands Prés

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 19242009 approuvant le principe d'une convention avec la commune de St Georges les Baillargeaux au sujet de l'assainissement des routes de Fontaine d'Aillé et des Grands Prés,
Vu la possibilité pour la commune d'acquérir une parcelle de terrain pour implanter un poste de refoulement,
CONSIDERANT :
Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point,
APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Accepte de signer la convention
- Accepte d'acquérir une parcelle pour l'implantation d'un poste de refoulement

Délibération n°7221009 : Suppression du budget de la Bélardière

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif de la Bélardière et les mouvements financiers correspondants,
Vu la possibilité de lancer une procédure pour supprimer le budget de la Bélardière et l'intégrer au budget communal,
Vu l'intérêt de cette procédure au niveau financier,
CONSIDERANT :
Qu'il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point,
APRES EN AVOIR DELIBERE :
Accepte de lancer la procédure de suppression du budget de la Bélardière et l'intégration de ce dernier au budget communal 2010 et de reprendre les actifs et passifs de ce budget

Indique que cette procédure sera lancée en partenariat avec le percepteur de St Georges les Baillargeaux afin de respecter le cadre financier correspondant

Délibération n°08221009 : Indemnité au comptable

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté ministériel référent,
Vu le courrier de la trésorerie en date du 14 octobre relatif à l'indemnité du comptable pour l'année 2009,
CONSIDERANT :
Qu'il est possible au conseil municipal d'allouer une indemnité au comptable public pour son rôle de conseil,
APRES EN AVOIR DELIBERE :
Accepte le versement de l'indemnité au comptable pour l'année 2009 dont le montant s'élève à 642 € 93.

Délibération n°09221009 : Décision modificative Bud get Eau

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif 2009
Vu les décisions modificatives votées cette année et les délibérations correspondantes,
CONSIDERANT :
Qu'il convient de régulariser certaines écritures budgétaires
APRES EN AVOIR DELIBERE :

BP Eau 2009	Dépenses	Recettes
C/2188	-17 350	
C/218	+17 250	
C/1641	+ 100	

Délibération n°10221009 : Mise à disposition à titre gratuit du centre de loisirs de Puygremier

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la possibilité de mettre à disposition à titre gratuit le centre de loisirs de Puygremier,
Vu l'activité de l'Association Les Francas pendant les vacances de la Toussaint et la nécessité de leur mettre à disposition ce bâtiment communal pour assurer l'ensemble de leurs activités,
CONSIDERANT :
Qu'il serait souhaitable que l'Association Les Francas puisse avoir accès au centre de Puygremier pendant cette période,
APRES EN AVOIR DELIBERE :
Décide de mettre à disposition de l'Association Les Francas le bâtiment de loisirs de Puygremier pour leurs activités pendant les vacances de la Toussaint.
Informe qu'un contrat de mise a disposition gratuit de ces locaux sera signé pour cette période par les deux parties.

Compte-rendu des commissions :

Mme Françoise DEBIN, maire-adjoint à l'environnement et au cadre de vie :

-Voirie : les travaux route des tiers sont terminés en gravillonnage bicouche
-les travaux de voirie d'I Parc sont définitivement finis avec le petit rond point en attente d'ouverture de zone, il sert actuellement de ralentissement.
La voie I Parc sera déclarée ouverte le 12 novembre 2009, la signalétique étant en route.
-Assainissement : les programmes sont démarrés sur Bellevue, puis suivront La Jonchère et Aillé en parallèle. La fin de ces travaux est prévue pour le 19 décembre.
-Trait de la Charbonnière : Sogeo a rendu son étude qui est divisée en plusieurs tranches selon l'état du mur. Ces travaux sont chers et nécessitent des installations chez les privés avec grue et matériaux.

Un estimatif précis sera proposé quand la commission aura statué (ces travaux sont difficiles à scinder pour diminuer le coût des pré-installations nécessaires.

M. François ARANDA, Maire-adjoint délégué au développement économique, au commerce et à l'artisanat :

- l'implantation de la signalétique des parcs d'activités est faite, une présentation est prévue avec la signalétique des bâtiments le 21 novembre 2009.
- Une convention va être signée avec le cabinet Biget Saux pour estimer le cout total de la VRD ainsi que l'aménagement du Parc. Le cabinet va également réaliser la réalisation du plan.
- un rendez-vous est prévu avec un entrepreneur susceptible d'être intéressé pour une implantation sur le Parc de la Béliardière.

M. Pierre BREMOND, maire-adjoint délégué à la Vie Associative et Animation :

-Travaux maison des associations : Les entreprises commencent les travaux le 26/10. Pour mémoire ces travaux permettront d'attribuer des locaux indépendants à 3 associations : la fanfare l'Espérance, l'APE "les p'tits, les grands" et le comité de jumelage. Ils se termineront le 27 novembre. Une réunion de chantier hebdomadaire permettra de suivre l'avancée des travaux et de renseigner les associations.

-Médiathèque : Les 1500 livres de la Bibliothèque départementale de la Vienne ont été livrés. Ils compètent les livres de la collection ancienne et ceux achetés en 2009 par la mairie de Dissay. Les bénévoles vont être réunis en début du mois de novembre pour prévoir les horaires d'ouverture et les formations informatiques. Des contacts sont pris auprès des officiels pour fixer la date de l'inauguration.

-Tourisme : Suite à la dissolution du syndicat d'initiatives, la compétence de la promotion touristique devient communale. Un contact sera pris avec l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (UDOTSI) pour étudier les formes juridiques à mettre en place.

M. Michel FRANCOIS, maire-adjoint délégué à la citoyenneté, à la communication et aux grands projets :

- *Conseil Communal des Jeunes* : les commissions du CCJ poursuivent leurs travaux qu'ils présenteront au conseil municipal du 26 novembre pour le groupe Environnement et du 17 décembre pour le groupe Sport-Loisirs. Le voyage à Paris du 19 décembre se prépare avec visite de l'Assemblée nationale. La commission propose au conseil municipal qui l'accepte l'invitation des deux correspondants de presse pour suivre la journée. 16 jeunes sont inscrits sur les 18 conseillers.
- *Site internet* : gestion du site et des articles à la une en amélioration ; nouvelle newsletter sera envoyée fin octobre/début novembre.
- *Signalétique des bâtiments communaux* : l'installation des 21 modules, les 15 et 16 octobre, s'est bien déroulée. Les premiers échos sont favorables. La commission propose au conseil municipal qui l'accepte une présentation le samedi 21 novembre à 11h, salle de la cantine scolaire, lieu permettant un petit parcours autour pour découvrir quelques mobiliers A cette occasion, seront présentés également les totems des parcs d'activités économiques.
- *Panneau lumineux* : Suite au rendez-vous de la Dgs avec l'architecte des monuments de France (Mme Boubli), avis défavorable sur l'emplacement proposé. La commission va proposer une alternative.
- *Signalétique directionnelle* : une étude est actuellement menée par un groupe spécifique. 1^{er} repérage effectué le 3 octobre dernier. 2^e repérage : samedi 24 octobre à 9h30. La commission fera ensuite des propositions travaillées avec la Commission Environnement et le service technique
- *Création et réalisation d'un plan de la commune*. Contacts pris avec le cabinet Biget Saux pour actualisation du cadastre et un graphiste professionnel pour la mise en page. Réunion prévue le 3 novembre prochain. Budget prévisionnel entre 6 et 7000 € HT suivant la nature du document. Groupe de travail spécifique créé.
- *Carte de Vœux* : la commission propose au conseil municipal qui l'accepte l'achat de cartes de vœux « humanitaires » (Unicef, par exemple...) pour 2010.
- *Support de communication Médiathèque* : un travail en commun avec la commission Animation et Vie associative va déboucher sur la réalisation d'un dépliant de présentation de la médiathèque distribué à l'occasion des portes ouvertes en décembre.
- *Autres supports de communication et prévisionnel 2010* : la préparation d'un Dissay Infos spécial Développement économique et d'un dépliant « tourisme » va commencer avec les commissions concernées. Dans l'optique de la préparation budgétaire, chaque Commission est invitée à faire connaître ses besoins de supports ou d'actions de communication pour 2010. Prochaine réunion de la commission le jeudi 5 novembre à 20h30

Mme Annick PLUMEREAU, maire-adjoint à l'éducation et à la solidarité

Les ateliers informatiques:

Avec l'association ACCOR la commune met en place des ateliers d'informatique dénommés les ateliers du futur.

Plusieurs programmes: connaissances de base, complément et approfondissement, photos et images numériques, diaporama, spécialisations, internet. En ce moment un groupe de 12 personnes s'initie à la découverte de ces nouvelles Technologies d'information et de communication. Pour les personnes intéressées s'inscrire auprès de l'association ACCOR ou de la mairie.

Repas des Aînés:

Repas spectacle des aînés le 7 novembre:
Rencontre intergénérationnelle très importante.

Une Naissance, un Arbre:

Le 18 novembre à 19 h au restaurant scolaire, un arbre fruitier est offert à chaque enfant né en 2008 sur la commune.